

Les systèmes *track and trace* et d'enregistrement du temps ont fait leur apparition il y a quelques années déjà dans le secteur de la construction. Il ressort d'une enquête menée auprès de nombreuses entreprises de construction que ces systèmes apportent des avantages considérables et permettent de réaliser d'importantes économies et ce, également pour les très petites entreprises. Il semble néanmoins que de nombreuses entreprises n'aient pas encore été suffisamment informées.

Les systèmes *track and trace* et d'enregistrement du temps

1 Information et contrôle

Il arrive souvent dans le secteur de la construction que les employés soient amenés à travailler dans divers endroits. L'employeur n'a dès lors que très peu d'informations et de contrôle sur :

- l'endroit où son personnel et son matériel se trouvent exactement
- les routes empruntées et le nombre de kilomètres effectués
- l'heure d'arrivée et de départ sur le chantier ou chez le client
- le nombre d'heures prestées sur le chantier ou chez le client
- les tâches effectuées
- le comportement sur la route, ...

Il en va de même pour le personnel qui travaille à un endroit fixe (dans un atelier de production ou un bureau, par exemple). Un manque de clarté peut effectivement subsister quant à leur emploi du temps exact.

Il est pourtant important de disposer de ces informations pour le contrôle du nombre d'heures prestées, l'optimisation du rendement, le paiement correct des salaires et indemnités ou encore de la facturation exacte aux clients.

Les systèmes *track and trace* et d'enregistrement du temps sont peut-être la solution.

2 Les systèmes

2.1 Fonctionnement d'un système *track and trace*

Un système *track and trace* permet de repérer et suivre des véhicules, des personnes et du matériel.

Pour ce faire, une sorte de boîte noire est installée dans le véhicule ou sur le matériel. Cette boîte envoie vers un service web (*),

grâce au réseau de téléphonie mobile, la position, la vitesse, la direction, le kilométrage, le nombre d'heures durant lesquelles le moteur tourne ou l'état de ce dernier (marche/arrêt). La boîte noire est généralement alimentée par la batterie du véhicule ou du matériel, sinon, comme c'est le cas pour les semi-remorques, elle peut être alimentée grâce à une batterie autonome. Enfin, les informations peuvent également être transmises par l'intermédiaire d'un smartphone.

2.2 Fonctionnement du système d'enregistrement du temps

Le but d'un système d'enregistrement du temps est d'enregistrer les activités des employés ainsi que le temps consacré pour chacune d'elles.

En général, les trois informations suivantes sont retenues :

- l'identité de l'employé
- le projet ou l'activité effectués (tâches types)
- les heures de début et de fin d'activité.

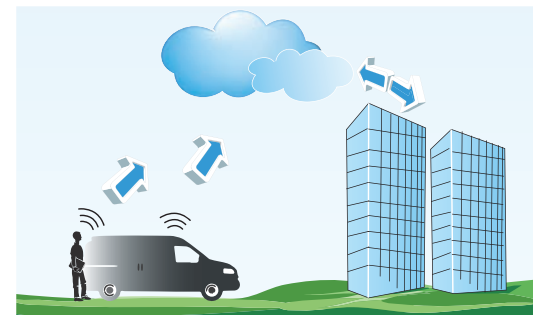
L'enregistrement peut être réalisé :

- à l'aide d'un badge personnel (pour l'identification, par exemple)
- en scannant un code-barres avec un scanner fixe ou mobile
- via une application sur smartphone ou sur tablette
- en les introduisant avec un clavier (sur un écran tactile, par exemple), ...

Dans la pratique, ces deux systèmes sont étroitement liés.

3 L'utilité de ces systèmes

Grâce à ces deux systèmes, il est plus facile pour l'employeur d'avoir une vue d'ensemble sur une série de données et de contrôler ces dernières. Des essais ont ain-



Représentation schématique du fonctionnement du système *track and trace*

si révélé que le nombre d'heures de travail enregistrées diminuait généralement après l'introduction de tels systèmes. En outre, ces systèmes permettent de réduire fortement le risque de commettre des erreurs en retranscrivant, en arrondissant et en transmettant des données. L'exactitude et la rapidité avec laquelle on obtient des données sont énormément appréciés par la plupart des entreprises de construction.

4 Registre de présence sur les grands chantiers et autres obligations légales

Les systèmes *track and trace* et d'enregistrement du temps peuvent constituer une aide pour un certain nombre d'obligations légales telles que le calcul des indemnités de déplacement et des primes de mobilité ou l'établissement du registre de présence sur les grands chantiers. Il va néanmoins de soi qu'il subsiste encore un certain nombre de questions relatives notamment aux modalités de confirmation, l'enregistrement des sous-traitants, ...

B. Coemans, ing., conseiller principal, division Gestion, qualité et techniques de l'information, CSTC

O. Sabbe, ing., chef adjoint du département Communication et gestion, CSTC

(*) Exceptionnellement, d'autres données peuvent être enregistrées, notamment la force sur le vilebrequin, la consommation de carburant, ...